

1. Tarifs pour le port de plaisance de Port-Louis (en euros TTC)

	Long hors tout Larg hors tout	Année	Eté*	Mensuel		Semaine	Journée		
				Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³
AAA	≤ 5,00 x 2,30	606	365	82	111	54	6	9	14
AA	5,49 x 2,30	674	381	85	115	56			
A	5,99 x 2,30	773	516	93	123	76			
B	6,49 x 2,45	877	564	104	139	86			
C	6,99 x 2,60	1 014	619	116	152	94			
D	7,49 x 2,75	1 268	722	132	173	109	8	11	19
E	7,99 x 2,80	1 371	777	147	191	117			
F	8,49 x 2,95	1 512	850	158	209	127			
G	8,99 x 3,10	1 620	928	170	227	140	9	13	23
H	9,49 x 3,25	1 725	1 001	184	244	150			
I	9,99 x 3,40	1 831	1 065	199	260	161			
J	10,49 x 3,55	1 936	1 143	212	281	171	10	15	30
K	10,99 x 3,70	2 043	1 223	227	300	184			
L	11,49 x 3,85	2 149	1 295	240	320	195			
M	11,99 x 4,00	2 255	1 382	256	336	208	13	20	36
N	12,99 x 4,30	2 466	1 460	272	359	219			
O	13,99 x 4,60	2 681	1 627	305	400	245			
P	15,99 x 4,90	3 088	1 818	336	445	273	18	25	43
Q	17,99 x 5,20	3 499	2 199	410	539	330	21	31	50
R	23,99 x 6,00	4 704	2 613	486	640	392	25	36	60
Par mètre supplémentaire		227	112	33	52	33	3	6	9

Au-delà de 23,99 : nous consulter // Multicoques : application du coefficient 1,5 // Professionnels : nous consulter

* Du 1^{er} juillet au 31 août, dans la limite des places disponibles.

1-Basse Saison : Janvier—Février—Mars / Octobre—Novembre—Décembre // 2-Mi-saison : Avril—Mai—Juin—Septembre // 3-Haute saison : Juillet—Août

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués. Les dimensions maximales sont les dimensions d'encombrement réel hors tout.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

2. Avantages clients SELLOR forfaits annuels à flot (particuliers), valables sur l'aire de carénage de Lorient

Terre-plein : .Gratuit en juillet et août* OU 30 jours gratuits de septembre à janvier*

Séjour sur terre-plein au-delà de ces périodes, facturation à 0,17 €/jour/m² dans la limite des places disponibles sur terre-plein.

Manutention : .Si séjour terre-plein et/ou absence des ports Sellor durant les 2 mois de juillet ET août

Gratuité d'une opération à tout moment de l'année (soit un aller-retour 48 h, soit un aller-retour 5 jours, soit une mise à terre et une mise à l'eau).

.Si absence des ports Sellor ≥ 18 jours du 1^{er} juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) :

Gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) OU réduction de 50 % sur une manutention Aller/Retour *

ATTENTION : LES DATES PRECISES DOIVENT ETRE SIGNALÉES PAR COURRIER AVANT LE 1^{ER} JUIN.

.Réduction de 10 % (sur mise à terre, mise à flot, aller-retour 48h ou 5 jours)*.

*Les différentes réductions ne sont pas cumulables. Téléchargez les tarifs manutention sur ports-paysdelorient.fr

PASSEPORT ESCALES
Ecales offertes
dans les ports partenaires :
voir les conditions sur
passportescalles.com
Tarif : 20€ la carte

3. Entraînements d'hiver

Clients annuels des ports Sellor (à déduire du forfait sur l'année N+1) : -25%

Conditions : participer à 8 manches d'entraînements d'hiver (CNL) et à 2 régates parmi les suivantes : Atlantique Le Télégramme (CNL), Larmor-Le Belon (SNL), La Coupe de l'Amiral (CNML), la Grande Régate de Lorient (CNML) et le Challenge des Minahouët - USHIP.

Clients sur forfait mensuel basse saison, si participation à tous les entraînements d'hiver entre le 1^{er} octobre et le 31 mars (CNL) : -30%

Modalités de règlement

Règlement de la redevance à la signature du contrat.

Règlement par prélèvements automatiques :

. **Forfait annuel :** 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre 2017, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.

. **Forfait été et séjour mensuel :** 3 à 6 prélèvements suivant durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

4. Autres prestations et services (en euros TTC)

PRESTATIONS	
Remorquage dans la concession	20
Remorquage hors concession	77
TRAVAUX DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE	
Heures ouvrables	43
Minimum de facturation	20
SERVICES	
Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 litre)	1
Douche (gratuit pour les escales)	2
LOCATION PRISE D'ELECTRICITE	
10 ampères/jour	3
16 ampères/jour	8
FRAIS ADMINISTRATIFS	
	9

ACCES CALES (bateaux de 11t maxi)	Cale Port-Louis	Inter-cales
Mancœuvre à l'eau ou à terre	6	-
Aller/retour	9	-
Forfait 1 semaine	28	30
Forfait 1 mois	53	58
Forfait 6 mois	76	118
Forfait année	115	176
STATIONNEMENT LE LONG DU PERRE		
< 5 m	17	9 à 10,99 m 31
5 à 6,99 m	22	11 m et plus 38
7 à 8,99 m	26	

REDEVANCE SUR LES PASSAGERS : Gratuit
(Art. R* 212-17 à R* 212-19 du Code des Ports Maritimes)